

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'OULLINS
DÉCISION DU MAIRE

N° D23_034

Objet : Rendu compte des marchés publics n°4 - du 01/08/2023 au 31/10/2023

Le Maire d'Oullins,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22-4° qui dispose que le Maire peut par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'article L. 2122-23-3° du CGCT qui prévoit que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20210708_1 en date du 8 juillet 2021 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'arrêté n° SJ20_432 du 7 juillet 2020 donnant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Clément DELORME, 3ème Adjoint au Maire ;

DECIDE :

Article 1 :

Pour la période du 1er/08/2023 au 31/10/2023, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal d'Oullins et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /

Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation,
l'Adjoint délégué,
Clément DELORME

Fait à Oullins, le 7 novembre 2023

**Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation
l'Adjoint délégué,
Clément DELORME**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le 10/11/2023

ID : 069-216901496-20231107-D23_034-AU



RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 1er/08/2023 AU 31/10/2023									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat ou modification de délai	Montant ou objet de l'avenant TTC	Entreprise attributaire
Attribution de marché	F2235SAN2	Relance lot 2 - Nettoyage des sanitaires publics	procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable	08/08/2023	11/08/2023	41 426,40 €	48 mois		SRP POLYSERVICES
Attribution de marché	T2312THE	Réfection de l'étanchéité des toitures du théâtre de la Renaissance	procédure adaptée	08/08/2023	14/09/2023	161 526,00 €	90 jours		ISOLA RHONE ALPES
Attribution de marché	F2321CAR	Marché de fourniture de carburants	procédure adaptée	25/09/2023	28/09/2023	200 000 € Montant maximum de commande	48 mois		LARY
Attribution de marché	F2318JEU	Aire de jeu pour l'école Jules Ferry	consultation	04/10/2023	11/10/2023	23 631,72 €	6 mois		APY RHONE ALPES
Attribution de marché	I2323JDF	Réaménagement de la cour élémentaire de Jean de la Fontaine	procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables	10/10/2023	16/10/2023	32 640,00 €	24 mois		BE URBAN
Attribution de marché	S2315SAU	Marché réservé aux SIAE pour l'entretien du quartier de la Saulaie	procédure adaptée	04/10/2023	17/10/2023	240 000 € Montant maximum de commande	48 mois		Les Brigades Nature
Attribution de marché	T2319HDV	Travaux de ravalement de la façade (maçonnerie, modénature) de l'Hotel de Ville (rue Jean Jacques Rousseau)	procédure adaptée	19/10/2023	25/10/2023	84 183,60 €	4,5 mois		HARRAULT MAÇONNERIE

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le 10/11/2023

ID : 069-216901496-20231107-D23_034-AU



RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 1er/08/2023 AU 31/10/2023									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat ou modification de délai	Montant ou objet de l'avenant TTC	Entreprise attributaire
Attribution de marché	I2322RMA	Mission de coordination SPS pour la construction d'un restaurant scolaire au sein de l'Ecole Marie Curie	procédure adaptée	19/10/2023	26/10/2023	7 214,40 €	20 mois		ACTIONS PREVENTION SAS
Modification de marché	S2309ASC1	Entretien et maintenance des ascenseurs, monte-charges, plateformes, portes et portails automatiques - Lot 1 (Entretien, maintenance, desincarcération et téléalame des ascenseurs, monte-charges, plate-formes EPMR) - Modification 1	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 10% montant initial et modification < seuils EU)	25/08/2023	12/09/2023	180 000,00 €	Pas de modification de délais	588,00 €	ORONA
Modification de marché	S2309ASC1	Entretien et maintenance des ascenseurs, monte-charges, plateformes, portes et portails automatiques - Lot 1 (Entretien, maintenance, desincarcération et téléalame des ascenseurs, monte-charges, plate-formes EPMR) - Modification 2	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 10% montant initial et modification < seuils EU)	14/09/2023	14/09/2023	180 000,00 €	Pas de modification de délais	180,00 €	ORONA
Modification de marché	S2000-EIT	Exploitation des installations de chauffage, eau sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation - Modification 3	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 10% montant initial et modification < seuils EU)	05/10/2023	05/10/2023	621 498,00 €	Pas de modification de délais	4 458,35 €	IDEX ENERGIES
Modification de marché	T2302CAM1	Aménagement de la voie mode doux de la Camille - Lot 1 (Voirie et réseaux divers) - Modification 1	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 15% montant initial et modification < seuils EU)	21/07/2023	08/08/2023	90 571,40 €	Pas de modification de délais	1 603,20 €	GREEN STYLE
Modification de marché	T2302CAM2	Aménagement de la voie mode doux de la Camille - Lot 2 (Espaces verts) - Modification 1	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 15% montant initial et modification < seuils EU)	21/07/2023	08/08/2023	92 928,67 €	Pas de modification de délais	13 174,69 €	GREEN STYLE